

légal, mais si ça reste dans le domaine privé, qui le saura ?

– Par le fait qu’aucune régulation n’impose aux sociétés productrices d’IA d’ouvrir leur base de données, les droits sur la propriété intellectuelle (RGPD) sont mis à mal. Pour l’instant, sans tenter un procès, personne ne peut prouver que son œuvre ou ses données biométriques ont bien été pillées. C’est un peu comme si tout – les gens et les œuvres – était tombé dans le domaine public.

– Aujourd’hui, il est possible de reproduire n’importe quelle image du passé et de la modifier de telle façon que la copie soit indissociable de l’originale. Comme il est possible de reproduire le grain de l’image ou du son d’une archive, on peut réécrire l’Histoire à volonté et de façon indétectable. Plus aucun document ne peut être considéré comme fiable.

Une création standardisée

D’autres angoisses existent, notamment dans le secteur du travail: beaucoup d’emplois, essentiellement du secteur tertiaire, sont menacés. Certains prétendent que l’IA va générer de nombreux autres emplois! Formidable, mais lesquels? Où sont-ils? Existents-ils déjà? Existeront-ils avant que les emplois de l’Ancien Monde ne disparaissent? Seront-ils similaires aux emplois disparus? Nécessiteront-ils les mêmes qualifications que celles possédées par les néo-chômeurs? Et qu’avez-vous à répondre aux gens qui ont trouvé un sens à leur vie en s’épanouissant dans leur profession? C’est vrai que cela fait beaucoup de questions, mais étant donné le nombre de personnes qui vont devoir se réadapter à une nouvelle vie professionnelle du jour au lendemain, et à qui on va faire sentir que les efforts fournis tout au long de leur vie ont été purement inutiles et sont aujourd’hui considérés comme obsoletés, ces interrogations sont légitimes.

Pour faire face à ce bouleversement du marché du travail, nous entendons parler d’un hypothétique “revenu universel”. Mais dans des sociétés où l’âge de la retraite est sans cesse repoussé, je doute que l’État puisse se permettre d’entretenir des citoyens encore en âge de travailler.

Il y a également de grosses angoisses sur le plan culturel et celui de la création. Tout ce qui fait la particularité d’une culture est en effet menacé si le travail de création est de plus en plus régulièrement confié à des IA (scénario, graphisme...). Celles-ci fonctionnant avec ce qui nourrit leur base de données ainsi que leur algorithme, elles considèrent ce qui est tendance et risquent d’engendrer une création fortement appauvrie et standardisée.

Je souhaite donc vous demander: comment pensez-vous gérer ces problèmes en l’absence de réglementation, d’une vraie réflexion sur ce qui est dangereux et d’une véritable analyse des conséquences? L’autorégulation, c’est justement ce qu’il se passe actuellement, et je viens de vous décrire pourquoi cela ne marche pas.

Il est vrai que la Belgique (voire l’Europe dans son ensemble) ne peut être à la traîne sur le plan technologique. L’IA semble cependant annoncer une énorme révolution pour la société, et cette absence de recul ne peut empêcher beaucoup de citoyens – dont je fais partie – de se demander si nos politiciens – dont vous faites partie – seront à la hauteur! Nos dirigeants mesurent-ils bien l’ampleur des bouleversements? Seront-ils capables de légiférer avant que certaines de leurs conséquences désastreuses ne deviennent irréversibles? Joe Biden lui-même a demandé des régulations urgentes! Les États-Unis engageraient-ils une réflexion avant l’Europe? Les Européens seront-ils complètement à la traîne en matière de régulations, en plus de l’être en matière de technologie?

Enfin, est-il envisageable d’accorder autant d’importance au bien-être et à la sécurité de la population qu’au prestige économique et technologique d’une nation? Si je peux influencer cette dernière réponse, permettez-moi de vous dire que je serais positivement impressionné...

OPINION

Le modèle belge du droit d’asile est-il tenable ?

■ Il est difficile d’avoir une vue apaisée de la question migratoire. Celui qui émet des réserves sur le sujet prend le risque de se voir traiter de fanatique. C’est dommage.

Jean de Codt
Magistrat

La question migratoire est une des grandes questions politiques de la prochaine décennie.

À l’instar des pays qui l’entourent, la Belgique est confrontée aujourd’hui à plusieurs vagues d’immigration qui se succèdent ou se juxtaposent.

Après l’immigration de travail dont le pays a bénéficié à l’issue de la Seconde Guerre mondiale, nous avons connu une immigration de peuplement, avec le regroupement familial. La porosité des frontières nationales et la délégation d’une partie de notre souveraineté à l’Europe ont été de pair, ensuite, avec une immigration clandestine qui a pu se développer à la faveur des réseaux criminels de traite ou de trafic des êtres humains.

Les migrants arrivés par le truchement de ces réseaux peuvent alimenter la prostitution, le trafic de drogue et ce qu’on appelle les marchands de sommeil, cette délinquance qui consiste à exploiter la vulnérabilité de l’étranger en séjour illégal, en le logeant dans des taudis infects moyennant des loyers élevés: comme il est irrégulier, il n’osera pas se plaindre.

La vague suivante est celle d’une immigration réalisée sous le couvert des demandes d’asile. Le droit d’asile est devenu une filière migratoire à part entière, grâce à une conception extensive de la notion de réfugié, qui n’a plus rien à voir avec la notion de réfugié politique au sens des Conventions de Genève.

Depuis la fin du vingtième siècle, l’immigration connaît un accroissement important. Le gouvernement belge a réagi à ce phénomène, non pas en fermant les frontières, il n’en a pas le pouvoir, mais en organisant des campagnes de régularisation des “sans-papier”, et en libéralisant les conditions d’obtention de la nationalité belge. Cette politique d’accueil n’a pas mis fin à l’immigration, mais l’a plutôt encouragée.

Il faut savoir qu’indépendamment des désordres qui poussent les migrants à quitter leur patrie, la législation belge comporte quelques avantages susceptibles de les attirer chez nous. La loi garantit, par exemple, un toit à tout demandeur d’asile, au moins pendant la procédure d’examen de sa requête. Et les centres d’aide sociale doivent pourvoir à la subsistance de ces populations.

Or, les pays de l’OCDE ont reçu six millions de demandes d’asile en 2022, dont plus de cent vingt mille en Belgique. Cela fait beaucoup de logements à trouver chaque année. Aussi coûteuse soit-elle, la Belgique n’y arrive pas. Contrai-

nement au prescrit légal, plusieurs milliers de migrants sont dans la rue, sans feu ni lieu. Leurs avocats introduisent des recours devant les tribunaux. Ceux-ci condamnent l’État à tour de bras.

La question des demandes d’asile a ceci de particulier que lorsque ces demandes sont jugées infondées, il faudrait éloigner le réfugié qui n’en est pas un. C’est là que le bât blesse. Les demandeurs d’asile qui ont été déboutés de leur prétention se maintiennent, à une écrasante majorité, sur le territoire du Royaume.

C’est ainsi que nous voyons apparaître des étrangers installés durablement en Belgique sous le couvert de demandes d’asile à répétition. Dès qu’une demande est rejetée, ils recommencent une nouvelle procédure, avec tous les recours qu’elle permet, jusques et y compris le recours à la Cour européenne des droits de l’homme. Et en principe, tant que ces recours sont pendants, aucun éloignement n’est possible. Il n’est pas rare de voir des demandeurs de protection internationale qui sont en Belgique depuis dix ou quinze ans et qui en sont à leur cinquième ou sixième procédure.

Les risques liés à des flux incontrôlés

L’intégration des immigrés à la population belge n’est pas toujours exempte de difficultés. Pourquoi? Certains répondent qu’ils sont discriminés ou “racisés”. D’autres croient qu’ils ne s’intègrent pas parce qu’ils obéiraient à des valeurs qui sont à l’opposé des nôtres.

Il y a sans doute du vrai dans les deux explications. Quoi qu’il en soit, le risque lié à des flux migratoires incontrôlés, c’est l’importation de conflits étrangers, c’est le *Bellum omnium in omnia* annoncé par le philosophe Hobbes, c’est la prolifération de radicalités antagonistes, c’est le développement d’un communautarisme éloigné de la notion de bien commun qui fonde la civilisation occidentale, c’est l’évolution d’une démocratie où tout est débat vers un patchwork de minorités pour qui tout est combat.

Il est difficile d’avoir une vue apaisée de la question migratoire, parce que les migrants sont vos comme des personnes aux prises avec une lutte légitime d’émancipation. Celui qui émet des réserves sur le sujet prend le risque de se voir traiter de fanatique. C’est dommage. Un peuple indépendant devrait avoir le droit de décider qui est admis sur son territoire et qui ne le sera pas. Lui dénier ce droit, c’est paver la voie des partis extrémistes qui se réveillent partout en Europe.